



FCLR

FÉDÉRATION DES CENTRES
DE LOISIRS ET DE RENCONTRES

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012

**dessine-moi une fédération*

LA FÉDÉRATION DES CENTRES DE LOISIRS ET DE RENCONTRES

Centre ABARC – Association pour un Baraquement d’Accueil
et de Rencontres Communautaires
Maison de quartier des Acacias
Maison de quartier d’Aire-Le-Lignon
Maison de quartier Asters-Servette
Maison de quartier des Avanchets
Maison des jeunes Avanchets «l’Eclipse»
Jardin Robinson et Centre de Rencontres Avully
Jardin Robinson de Balexert
Espace de rencontres et d’activités pour adolescents «ATB»
Maison de quartier de Carouge
Association le Chalet
Maison de quartier de Champel
Maison de quartier de Chausse-Coq
Centre de loisirs et de rencontres de Chêne-Bougeries
Le Spot - Maison de quartiers de Chêne-Bourg
Centre de rencontres de Collonge-Bellerive «Point d’Interrogation»
Maison de quartier des Eaux-Vives
Centre de rencontres des Eaux-Vives «La Source»
Centre de loisirs des Franchises-Villars-Vieux
Centre de loisirs du Grand-Saconnex
Maison de quartier de la Jonction
Maison de quartier des Libellules
Centre de loisirs de Lancy-Marignac
Maison de quartier Lancy-Tacchini
Terrain d’aventures de Lancy-Voiret
Terrain d’aventures du Petit-Lancy
Jardin Robinson du Lignon
Centre de rencontres de Meinier «La Rampe»
Centre de loisirs de Meyrin Vaudagne
Maison des jeunes Meyrin «Undertown»
Jardin Robinson de Meyrin
Jardin Robinson d’Onex
Maison de quartier des Pâquis
Centre de rencontres des Pâquis «Créateliers»
Maison de quartier de Plainpalais
Jardin d’aventures de Plan-les-Ouates
Centre de rencontres de Plan-les-Ouates «Locados»
Maison de quartier du Plateau
Association pour l’animation des quartiers des Grottes,
des Croupettes et de Montbrillant «Pré en Bulle»
Maison de quartier de Saint-Jean
Maison des quartiers de Thônex
Vernier sur Rock
Maison de quartier de Vernier
Centre de rencontres de Versoix «Le Rado»



RUE DU VILLAGE 28 | 1214 VERNIER
TÉL. 022 344 89 90 | FAX 022 344 89 31
SECRETARIAT@FCLR.CH | WWW.FCLR.CH

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012

Table des matières

- 2 · LES MEMBRES DE LA FCLR
- 4 · LA FÉDÉRATION DES CENTRES DE LOISIRS ET DE RENCONTRES
- 6 · LE MOT DE LA PRÉSIDENTE
- 8 · REMERCIEMENTS
- 10 · TÉMOIGNAGE
- 12 · ÉCLAIRAGES 2012
- 18 · ACTIONS 2012 · SOUTIEN ASSOCIATIF
- 23 · ACTIONS 2012 · ENTRETIEN ET DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU
- 26 · ACTIONS 2012 · GESTION, REPRÉSENTATION ET LOBBYING
- 37 · LES RAPPORTS FINANCIERS
- 41 · PERSPECTIVES

LA FÉDÉRATION DES CENTRES DE LOISIRS ET DE RENCONTRES

Association faîtière regroupant les 44 associations genevoises responsables du fonctionnement de l'ensemble des Jardins Robinson, Terrains d'Aventures, Centres de Loisirs et de Rencontres et Maisons de Quartier du canton.

Buts

- Regrouper les associations et les soutenir dans leurs tâches
- Améliorer les possibilités d'action des associations et favoriser leur coordination
- Défendre les intérêts des associations et de leurs usagers et les représenter à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe)

La Fédération défend les valeurs et les objectifs généraux de la Charte Cantonale des Centres.

L'identité de la FCLR se décline en trois éléments

- Les associations membres
- Le comité
- Le secrétariat permanent

Une prise en compte collective de ces trois composantes est indispensable à une compréhension correcte de ce que la FCLR représente.

Les associations membres

- 44 associations de centres
- 347 membres de comités de gestion
- 2500 membres associatifs
- Plus de 32'000 heures de travail bénévole

Des heures investies pour la compréhension du fonctionnement de leur centre et de leur cadre institutionnel, le traitement des affaires courantes (programmatiques et administratives), le liens avec les autres acteurs du quartier, l'élaboration des do-

cuments de base, indispensables au bon fonctionnement du centre (statuts, projet associatif, règlement interne), la négociation, la signature et le suivi des conventions tripartites, etc.

L'ensemble de cet investissement permet le fonctionnement participatif de 44 centres répartis sur le territoire cantonal.

Sans le travail bénévole des associations membres de la FCLR, la mise en oeuvre de la politique cantonale d'animation socioculturelle serait difficilement possible.

Le comité de la Fédération et les commissaires

- Elu par l'AG, le comité de la FCLR est composé de 7 personnes, dont 5 siègent au Conseil de fondation de la FASe en qualité de délégués
- Ensemble, ils fournissent à la Fédération plus de 3'300 heures de travail
- Une partie de ces heures est consacrée à assurer une présence citoyenne lors de plus de 100 séances de travail avec nos partenaires institutionnels (Conseil de fondation, Commissions, Bureau, Groupes de travail, Réunions de concertation et autres rencontres)
- Les membres du comité consacrent du temps aussi à leur propre formation, aux réflexions communes qu'ils ont avec les membres du secrétariat permanent, aux rencontres formelles et informelles avec des élus en lien avec l'animation socioculturelle.

Organe exécutif de la Fédération, le comité assure la concrétisation des orientations majeures débattues et approuvées lors des Assemblées générales de la Fédération.

LA FÉDÉRATION DES CENTRES DE LOISIRS ET DE RENCONTRES

Membres du comité 2011

Madame Katia Merlino • Présidente
Déléguée au Conseil de fondation, membre du Bureau

Monsieur Jean-Marc Goy • Vice-président
(Maison de Quartier de St-Jean)
Délégué au Conseil de fondation

Monsieur Bernard Dosso • Trésorier
(Maison de Quartier de Carouge)
Délégué au Conseil de fondation,
Commission des Finances

Madame Kete Flück • Membre
(Le Spot, Maison de Quartiers de Chêne-Bourg)
Déléguée au Conseil de fondation, membre du groupe de travail ASE

Monsieur Richard Noli • Membre
(Maison de Quartier des Pâquis)
Délégué au Conseil de fondation, membre de la Commission paritaire et du Groupe pour la révision de la CCT

Monsieur Benoît Kiss-Borlase • Membre
(Centre de Rencontres Point d'interrogation)
Membre de la Commission ados-été

Monsieur Eric Peytremann • Membre
(Maison de Quartier des Eaux-Vives)
Membre suppléant au Conseil de fondation

Autre suppléant

Monsieur Eduardo Herrera
(Maison de Quartier d'Aire-Lignon)
Membre suppléant au Conseil de fondation

Les Commissaires

D'autres militants issus de nos associations participent également à certaines commissions et groupes de travail mis en place par la FCLR ou la FASE :

Madame Barbara Steger
(Maison de Quartier des Avanchets)
Membre du Groupe de travail sur le suivi du personnel

Madame Elisabeth Werro
(Centre de Rencontres Eaux-Vives, La Source)
Membre du groupe de réflexion sur la révision des statuts FCLR

Monsieur Eduardo Herrera
(Maison de Quartier d'Aire-le-Lignon)
Membre de la Commission ados-été,
Membre de la Commission de validation des projets institutionnels des Centres, FCLR

Monsieur Motoo Tanaka
(Maison de Quartier des Eaux-Vives)
Membre du Groupe de travail sur le suivi du personnel

Monsieur Pierre Varcher
(Maison de Quartier de Saint-Jean)
Membre de la Commission de validation des projets institutionnels des Centres, FCLR

Le secrétariat permanent de la FCLR

Pour assurer sa mission et atteindre ses objectifs, la Fédération dispose d'une équipe professionnelle :

Claude Bodmer
Coordinateur à 90 %

Nathalie Chollet
Coordinatrice à 90 %

Guillermo Montaño
Coordinateur à 90 %

Hélène Drakopoulos-Simonetta
Secrétaire régions à 65 %

Florence Fragnière
Secrétaire sociale à 75 %

Mirvete Osmani
Entretien des locaux 5 %

La FCLR est l'un des quatre partenaires de la FASE.

Sa vocation première est celle de représenter et promouvoir l'associatif dans le dispositif de l'animation socioculturelle genevoise. Elle permet l'expression et la prise en compte de points de vue des citoyens en matière d'animation socioculturelle.

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Une Fédération en mouvement

Dans un monde en perpétuel changement, où rapidité ne rime pas forcément avec qualité, le comité a pris la décision de faire un arrêt sur image, pour penser et réfléchir à la Fédération future. Nous voulons poser de nouvelles bases afin que la Fédération, outil utile et innovant, soit porteuse d'une politique associative cohérente définie par tous ses membres.

Fort de ses réflexions et des résolutions prises lors de notre quarantième anniversaire en 2011, le comité a initié plusieurs chantiers.

Le premier, continuer à seconder les centres dans l'élaboration de leurs projets institutionnels. Ainsi, nous sommes passés à la deuxième étape qui comprend l'évaluation du projet. Pour ce faire, nous avons décidé d'aller à la rencontre des comités afin d'échanger, comprendre, conseiller sur la teneur des textes produits. Ces échanges fructueux ont permis à nos membres de comprendre l'utilité d'avoir un document porteur du sens et des valeurs de l'association.

Ce travail a été initié suite à la mise en place de la nouvelle gouvernance de la FASE et plus particulièrement la régionalisation. Une année de pratique fait apparaître une difficulté à faire coïncider la volonté d'une facilitation des relations sur le terrain par une proximité accrue, et le respect des prérogatives des comités. En effet, la volonté de mettre à disposition des centres des coordinateurs de région a pour but de permettre une meilleure transmission des informations, mais aussi créer des liens privilégiés permettant une meilleure interaction avec les sollicitations des associations.



Pour la FCLR, cette régionalisation a permis aux coordinateurs fédératifs d'aller à la rencontre de toutes les associations pour un soutien des comités dans leur gestion, notamment par un accompagnement pour les projets institutionnels, pour l'évaluation des conventions tripartites et pour la proposition de nouvelles formations. Cette nouvelle organisation a permis d'être plus présent et efficace dans la réponse aux demandes des centres. Pour les coordinateurs de régions FASE, les associations ressentent leur présence comme une « intrusion » dans la gestion associative de leur centre. Afin d'améliorer les relations entre les partenaires, le comité de la Fédération a sollicité le Conseil de fondation pour procéder à une évaluation de la nouvelle gouvernance et, plus particulièrement, du cahier des charges des coordinateurs FASE. Notre demande a été entendue, et un groupe partenarial a été constitué pour cette évaluation.

Le second, le travail sur l'identité future de la Fédération. Afin de formuler un constat et avoir des pistes d'action, nous avons fait appel à deux intervenants extérieurs.

- Le premier volet, concerne l'utilité de la Fédération et les relations entre le comité et ses membres, nous avons fait appel à l'association «EnQuêtes» qui a procédé à une recherche auprès de nos membres. Les résultats de cette étude seront communiqués lors de l'Assemblée générale statutaire.
- Pour le deuxième volet, nous avons demandé à une agence de communication d'étudier les moyens de communication utilisés par la Fédération et de nous proposer une stratégie de communication pertinente ayant pour finalité une circulation fluide de l'information entre nos membres et le secrétariat permanent de la Fédération. Le résultat de cette enquête permettra d'ajuster nos actions à la demande et aux attentes de nos membres.

Ces deux études seront le point de départ de la réflexion associative quant à l'actualisation du projet institutionnel de la Fédération.

Si je voulais formuler un vœu, ce serait de pouvoir, dans l'avenir, malgré la complexité, vivre un partenariat dynamique et constructif avec les apports de la diversité des terrains et des réponses associatives. Et ainsi tendre au partenariat décrit dans notre Charte cantonale.

«Il faut viser la complémentarité et l'enrichissement mutuel entre structures cantonale et locales, entre les volontaires, bénévoles et les professionnels, entre les acteurs des centres et les habitants, les usagers.

L'articulation entre le niveau global et l'environnement proche est assurée de manière permanente grâce à la dynamique du système de partenariat associant l'État, les communes et la FCLR ... à la participation des acteurs des centres, membres des associations et professionnels, à tous les niveaux de la structure cantonale».

Charte Cantonale des Centres 1993

Katia Merlino • Présidente



REMERCIEMENTS

Cette année est aussi celle du changement pour la FCLR. En effet, nous avons déménagé !! Et oui, tout arrive, nous avons enfin des locaux pour recevoir nos membres. Merci à la Commune de Vernier de nous accueillir.

Locaux plus grands qui nous ont permis d'engager une nouvelle coordinatrice en la personne de Nathalie Chollet et une nouvelle secrétaire de régions Hélène Drakopoulos-Simonetta.

Notre équipe de professionnels ainsi étoffée a pu faire face au travail conséquent qui attendait la Fédération, notamment dans l'appui aux comités dans l'élaboration des projets institutionnels, les formations, les visites aux centres et la gestion du quotidien. Notre équipe de choc a été sur tous les fronts. Un grand merci à eux...

Merci à Claude Bodmer qui, de main de maître, a su coordonner les différents dossiers tant opérationnels que stratégiques, il lui a fallu une grande dextérité pour réussir à jongler avec nos agendas et les échéances.

Merci à Guillermo Montano qui a repris en main la formation à nos membres. Sa volonté de développer des formations répondant aux besoins de nos membres ont eu un beau succès. La formule proposée semble convenir, nous attendons avec impatience les prochaines sessions.

Merci à Nathalie Chollet qui s'est investie dans un dossier qui, de prime abord, semblait rébarbatif : la LIPAD. A lire, cela donne la migraine. Mais elle a su le rendre intéressant en nous le présentant de ma-

nière interactive, ce qui a permis aux membres de se sentir soutenus, conseillés, guidés.

Enfin nous devons remercier notre secrétariat et nos deux secrétaires.

Merci à Florence Fragnière qui a dû gérer la totalité du déménagement. Sans son anticipation dans l'organisation de cet événement, ce dernier n'aurait jamais pu se passer aussi facilement. Merci d'avoir géré le quotidien de la Fédération avec patience et persévérance, cette année aura été très dense.

Merci à Hélène Drakopoulos-Simonetta qui a plongé, dès son engagement, dans le monde associatif. Elle a pris le secrétariat régions dans le cadre des visites des coordinateurs auprès des centres. Sa curiosité et son intérêt sont très appréciés.

Un merci particulier à Nadia Mayor qui a accepté de nous aider dans la lecture des projets institutionnels des centres. Son analyse nous a apporté des pistes et des réflexions intéressantes.

Enfin, je voudrais remercier le comité qui, comme à son habitude, s'est investi dans les différentes commissions, groupes de travail mais aussi dans la réflexion menée pour une Fédération future. Merci d'être à mes côtés.

Je voudrais remercier plus particulièrement deux membres du comité qui ont fait le tour du canton durant cette année. Merci à Jean-Marc Goy et Richard Noli pour toutes ces soirées dédiées à nos membres.

Un petit mot d'accueil à notre 'bleu' comme il aime à se nommer, Eric Peytre-mann. Cher Eric, bienvenue, avec l'espoir de ne pas avoir réduit ton enthousiasme par nos grandes discussions.

Nous remercions tous les bénévoles pour leur engagement au quotidien dans leurs associations, ainsi que pour leur constance à nos Assemblées générales. Merci pour leur soutien.

Cette année, nous avons pu compter plus particulièrement sur plusieurs membres de comité qui ont répondu aux sollicitations de la FCLR :

Mesdames Elisabeth Werro, Barbara Steger, Marie-Louise Schneeberger, Karjin Salbe, Djamila Zuber, Anne Etienne ainsi que Messieurs Eduardo Herrera, Luis Rodriguez, Motoo Tanaka, Pierre Varcher.

Nous les remercions chaleureusement pour le travail accompli dans les groupes et commissions FCLR.

Nous saluons l'engagement des Présidentes et des Présidents des associations de centres qui ont démissionné cette année. Un grand merci pour le travail accompli qui a contribué, durant des années, à répondre aux besoins des usagers et des habitants dans un souci de prévention et pour une meilleure qualité de vie.

Au nom de la Fédération, je remercie également :

- Monsieur Charles Beer, Conseiller d'Etat
- Monsieur Mehdi Aouda, Secrétaire général adjoint du DIP, délégué à la politique de la cohésion sociale
- Les autorités du Canton et des Communes qui contribuent et soutiennent les Associations de Centres et la FASE.
- Monsieur Alain-Dominique Mauris, Président de la Fondation
- Les membres du Conseil de Fondation
- Monsieur Yann Boggio, Secrétaire général de la FASE
- Monsieur Christophe Mani, Directeur opérationnel de la FASE
- Les membres du Collège de direction de la FASE
- Les collaborateurs du Secrétariat général de la FASE
- La Ville de Genève, au travers de sa magistrate Madame Esther Alder et le Service à la Jeunesse
- Madame Anne Catherine Salberg, Préposée suppléante PDDT
- Monsieur Jean-Claude Gillet, Professeur émérite en science de l'éducation de l'Université Bordeaux 3
- Toutes les équipes de professionnels qui œuvrent au quotidien aux côtés de nos comités

Katia Merlino • Présidente



Education d'un «bleu»

Découvrir le monde des Centres de Loisirs du point de vue de la Fédération est un exercice fascinant, d'abord parce que l'apprentissage est toujours passionnant en soi, mais aussi parce que l'on constate, dans ce microcosme, la diversité et les contradictions que l'on observe dans l'ensemble de notre minuscule canton.

Ainsi, il y a non seulement, comme dans la fable célèbre, des rats des villes et des rats des champs, mais les villes elles-mêmes ne sont pas homogènes par rapport au reste, à commencer par la ville centre, dont les tensions permanentes avec le canton éponyme sont bien connues.

Il y a les centres qui n'ont pas de problème avec la FASE, semble-t-il, même pas avec les ASE, alors que bon nombre d'autres n'ont toujours pas digéré le changement de gouvernance induit par la révision de la loi sur la FASE, à commencer par la dispute sur le cahier des charges des coordinateurs de région. Cahier des charges qu'il va pourtant bien falloir mettre en conformité avec nos textes fondateurs !

Il y a aussi les relations avec les communes, dont certaines ont une forte tendance à vouloir municipaliser les Centres de Loisirs et autres Maisons de Quartier, au détriment de leur caractère foncièrement associatif, les réduisant ainsi à la condition de prestataires de services. On note à ce propos – cas extrême tout de même – qu'une des communes n'a toujours pas ratifié la convention tripartite. La méfiance est parfois telle qu'un centre avait même été jusqu'à résilier sa convention au moment même de sa signature, pour tenir compte – sait-on jamais – du délai de résiliation d'une année.

Bref, on ne s'ennuie pas à la Fédé, et l'on peut même nourrir l'espoir que les choses finiront par s'arranger !

*Eric Peytremann,
Membre du comité*



Projets institutionnels des centres - Entretien d'appréciations et accompagnement

L'entretien d'appréciation des projets institutionnels : l'occasion et la volonté pour cette année 2012 d'une rencontre privilégiée entre les comités de centres et la FCLR.

Ces rendez-vous entre les associations et leur Fédération se sont concrétisés dès le mois de mai 2012 par la venue d'un membre du comité de la Fédération accompagné d'un coordinateur du secrétariat permanent auprès des centres.

En préambule, la Fédération souhaite souligner l'important travail fourni par les comités et les équipes pour élaborer et reprendre leurs projets institutionnels.

Pour rappel, en 2011, un canevas a été proposé aux associations. Sur cette base le comité de la FCLR a établi une grille de lecture permettant la démarche d'appréciation.

A fin décembre 2012, une trentaine d'associations nous ont reçus et ont montré de l'intérêt, de la curiosité pour ce regard critique porté par leurs pairs sur leur référentiel associatif. Référentiel à plus d'un titre, d'autant qu'à de rares exceptions près, les professionnels se sont joints à la rencontre et ont participé aux échanges.

Un référentiel vivant et dynamique, affirmation de la politique de chacun des centres comme l'affirmation de leur attachement aux valeurs de l'animation socioculturelle, dont la participation citoyenne est un des socles.

Les associations de centre, une forme de participation citoyenne; des habitants regroupés en association qui offrent par leur temps et leur engagement – en étroite collaboration avec une équipe de professionnels - des espaces de réflexion, d'apprentissages et de démocratie. Des bénévoles ancrés dans un quartier au profit de ses habitants dans un nécessaire lien de proximité. Un modèle vivant et avéré d'une forme de démocratie participative.

Le contenu des projets institutionnels - vision d'ensemble

Quoiqu'ayant toujours sa propre forme et sa propre identité, chacun des projets institutionnels est construit sur les mêmes fondements de l'animation socioculturelle comme énoncés dans la Charte Cantonale des Centres de Loisirs, de Rencontres, Maisons de Quartier, Jardins Robinson et Terrains d'Aventures du Canton de Genève.

- Le descriptif des valeurs est toujours présent, partagé par toutes les associations de centres; valeurs qui donnent du sens aux actions socio-éducatives et socioculturelles.
- Le diagnostic est toujours différent en fonction des réalités locales, propre à chaque centre; un élément qui mérite une attention particulière puisqu'évolutif et tributaire d'éléments comme la composition du tissu social, l'urbanisme et l'aménagement du territoire, entre autres.

- L'évaluation est souvent complexe par la difficulté que représente la description du processus d'évaluation. Cette description des différentes étapes de l'évaluation demande une prise de recul, une mise à distance de la démarche pour l'affirmation d'une méthode. Cette méthode qui permet d'évaluer les actions et de les adapter aux besoins.

Mise en place d'une commission en vue de la validation des projets institutionnels

Suite à l'Assemblée générale du 31 mai 2012, une commission de validation des projets institutionnels a été mise en place. Messieurs Pierre Varcher, Président de la Maison de Quartier de Saint-Jean, Edouardo Herrera, Président de la Maison de Quartier d'Aire-le-Lignon, se sont proposés et ont été élus pour y participer aux côtés des trois coordinateurs FCLR et de Jean-Marc Goy, vice-président de la FCLR.

Le travail engagé en 2012 va se poursuivre en vue de la définition d'un processus de validation qui sera ensuite présenté à nos membres pour débat et acceptation.

Accompagnement

L'accompagnement à la construction, l'élaboration du projet institutionnel est un des objectifs que s'est fixés la FCLR, conformément aux textes, notamment au règlement interne de la FASE ainsi qu'à la convention FASE-FCLR.

Que ce soit par l'intermédiaire d'une offre de formation ciblée ou par la possibilité de solliciter les coordinateurs du secrétariat permanent, la FCLR met à disposition de ses membres des supports pour la réalisation et la réflexion autour de leur projet

institutionnel : possibilité d'organiser et animer des séances de travail collectives avec différents supports conviviaux et didactiques, comme, par exemple, le photo langage et le metaplan.

L'accompagnement à la réflexion sur les projets institutionnels des centres est une autre occasion de proximité entre le FCLR et ses membres.

En substance, nous constatons que l'ensemble des projets constitue une grande richesse. Celle-ci pourrait être partagée par les membres au travers de discussions et d'échanges en vue de mutualiser ces savoir-faire, tant au niveau de la forme que des processus conduisant à en faire un outil de référence.

Développement de la proximité

Le resserrement des liens entre les associations membres de la Fédération, son comité et son secrétariat permanent, constitue un besoin identifié il y a plusieurs années déjà. Si, faute de moyens, nous n'avons pas été en mesure de le mettre en œuvre auparavant, des circonstances favorables nous permettent aujourd'hui d'avancer dans cette direction.

Parmi elles, le ralentissement du rythme des discussions liées à la mise en route de la nouvelle gouvernance, le renforcement de l'équipe professionnelle de la FCLR qui est aujourd'hui constituée de trois coordinateurs et de deux secrétaires et le déménagement dans de nouveaux locaux qui permettent à l'ensemble des acteurs fédératifs l'utilisation d'espaces mieux adaptés aux besoins de notre évolution.

Désormais, il est possible, par exemple, de tenir plusieurs réunions en même temps, chose qui était exclue auparavant. Il est également possible d'être à la fois plus présent sur le terrain, au contact direct des membres des comités des centres, tout en assurant une présence au bureau et, par là, continuer de répondre aux diverses demandes de renseignements ou soutien que notre secrétariat reçoit continuellement de la part des membres de la Fédération.

L'équipe, au travers des trois coordinateurs, est davantage présente sur le terrain et est maintenant en mesure de fournir un accompagnement plus conséquent, en particulier lors des situations de crise, lors de la réorganisation du fonctionnement de ses membres, soit encore lorsqu'elle répond à des sollicitations en lien avec le suivi des conventions tripartites.

Ce développement des liens entre notre secrétariat permanent et les centres se traduit aussi par davantage d'informations mises à leur disposition, par la reprise de formations spécifiques à l'attention des bénévoles engagés dans l'animation socioculturelle, par un développement des services administratifs offerts aux membres et par la mise en place d'opportunités de rencontres et de débats autour de sujets stratégiques.

Le contact avec les coordinateurs de région FASe et nos interventions en tandem à certaines occasions, notamment lorsque les responsables des centres sont également présents, nous ont permis de poser et asseoir les valeurs participatives inhé-

rentes au modèle genevois d'animation socioculturelle. Un travail d'équilibrage a été accompli, il vise la mise en place d'un véritable esprit collaboratif autour des conventions tripartites et promeut la place des bénévoles dans le dispositif.

Les membres du comité de la Fédération, par le processus d'appréciation des projets institutionnels des centres, ont pu eux aussi renforcer leur présence sur le terrain. Lors de rencontres dans les centres, leurs interventions ont été très importantes car, grâce à elles, un dialogue de bénévole à bénévole a pu être établi autour des politiques associatives des lieux visités.

Bien que, la plupart du temps, cette présence accrue sur le terrain s'effectue dans le cadre des liens particuliers avec chaque centre, il existe des moments qui permettent des liens inter associatifs, collectifs, notamment dans les cas de regroupements (CCV, intercentres de Vernier, etc.). Cette plus grande présence du comité et des professionnels de la FCLR sur le terrain est un gage de cohésion interne et par là aussi du renforcement de l'esprit fédératif qui nous réunit.

Cette politique de resserrement des liens sera poursuivie et développée dans la limite des disponibilités des uns et des autres.

Régionalisation de la FASE

Le processus de régionalisation voulu par le Conseil de fondation s'est poursuivi en 2012. La quasi totalité des associations de centres ont signé la convention tripartite les liant à leur commune et à la FASE.

Pour les centres de la Ville de Genève, compte tenu du fait que le TSHM (Travail social hors murs) est dirigé par le Service de la Jeunesse, le modèle de convention tripartite a été adapté.

En perspective des signatures, des présentations ont été organisées par le secrétariat général de la FASE, en collaboration avec la FCLR, dans chaque commune et /ou auprès de chaque association de centre.

Un important travail de réflexion s'est épercuté sur les comités et les équipes, d'une part pour finaliser le projet institutionnel du centre, document annexé à la convention tripartite, et, d'autre part, pour adapter le programme d'activités aux objectifs du projet.

La négociation en vue de la signature avec l'autorité communale ou ses représentants a mobilisé également une bonne quantité d'énergie de chacun afin de réaliser la convergence des objectifs souhaitée par les parties.

Sur le terrain, la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance a fait apparaître des tensions. Les compétences des coordinateurs de la FASE venant se heurter, dans certains cas, à celles des comités de gestion. Pour clarifier cette situation, le Bureau de la FASE a pris en main ce dossier délicat.

Si le processus est enclenché et porte déjà ses fruits, comme par exemple la plus grande proximité des coordinateurs auprès des acteurs de terrain, l'échange plus important d'informations entre coordinateurs FCLR et FASE, le concept de régionalisation doit être encore travaillé, mieux défini et les attentes des partenaires tant politiques que citoyens, précisées. En outre, les moyens pour la mise en place du projet doivent être octroyés pour sa pleine réalisation. Il faut rappeler que deux postes de coordination, un pour la FCLR et un autre pour la FASE, ont été gelés. Les premiers bilans annuels des conventions sont attendus pour le premier semestre 2013. Des adaptations, des améliorations pourront dès lors être opérées, si nécessaire.

Les changements importants mis en œuvre par l'institution, tant sur le plan de l'organisation que de sa culture, nécessitent du temps afin que chaque partenaire s'approprie le sens de cette évolution et voie les aspects positifs de cette restructuration.



Contrat de prestations Etat-FASe

Pour la troisième fois, la FASe signe un Contrat de prestations avec l'Etat. Le Contrat propose cinq objectifs stratégiques.

Après discussion et les amendements apportés par les partenaires, notamment la Fédération, ces objectifs ont été validés par les membres du Conseil de fondation lors de la séance du 29 septembre 2012.

Objectif 1 - Renforcement des actions à destination des enfants et jeunes issus de milieux précaires.

Cet objectif concentre en grande partie le principe contenu dans la loi de cohésion sociale en milieu urbain votée en avril 2012 par le Grand Conseil genevois (A 2 70). Il s'agit de garantir à la population un cadre de vie social, économique et environnemental de qualité; de mener des actions sur les territoires conjuguant des inégalités, en particulier sociales, économiques et urbaines, en vue de réduire les écarts de développement.

La FCLR, dans le cadre de ses AGORA, notamment celles de février et mai 2012, a mis en discussion le sujet de la cohésion sociale, ainsi que la place de l'animation socioculturelle et des associations de centres, en particulier dans la réalisation de cette politique (voir ci-après).

Objectif 2 - Renforcement des actions en faveur de la diversité.

Dans le but de développer une cohésion sociale, il est nécessaire de «tenir compte de la diversité, en favorisant les interactions positives entre les cultures, les générations, les genres, les différents milieux socio-économiques ou encore soutenir les

enfants et les jeunes à besoins éducatifs particuliers».

Pour nos membres, la préservation et le développement de ces diversités sont fondamentales, car au cœur même de la politique d'animation des associations.

Objectif 3 - Renforcement de la démocratie participative.

L'amélioration du cadre de vie dans un quartier ou une commune passe notamment par la mobilisation des habitants autour de projets concrets et collectifs.

«Les citoyens, en s'associant à l'élaboration des décisions politiques, favorisent la transparence de l'action politique, améliorent la qualité des débats politiques et évaluent la qualité des services publics : ils sont légitimes à participer plus directement à la construction de l'intérêt général. Ce type de démarche s'inscrit pleinement dans les missions du travail social en général et de l'animation socioculturelle en particulier ...».

Objectif 4 - Participation active à l'évolution des politiques publiques couvrant les champs d'activités de la Fondation, et à la cohérence et à la complémentarité du dispositif en découlant.

But : par sa place privilégiée entre les associations de centres, les communes et le canton, par son expertise et son rôle particulier d'observatrice des évolutions sociales locales dans son domaine d'action, la FASe participe activement à l'évolution des politiques publiques recouvrant ses champs d'activités, en lien avec les partenaires, et à la cohérence et à la complémentarité des dispositifs qui en découlent.

Objectif 5 - Actions spécifiques

- Mise en œuvre de l'extension de l'horaire scolaire (rentrée 2014)
- Mise en œuvre de l'article constitutionnel relatif à l'accueil à journée continue
- Mise en œuvre de suivi intensif prescrit à l'article 13 du Droit pénal des mineurs/assistance personnelle
- Mise en œuvre du nouveau modèle de répartition de la dotation cantonale par commune.

Les échanges entre bénévoles des centres, l'organisation des soirées AGORA, la participation aux journées Renaudot ainsi qu'au groupe de travail sur les valeurs de l'animation, démontrent que le comité et les membres de la Fédération participent activement aux débats et discussions sur les projets liés aux politiques de cohésion sociale et plus particulièrement, au projet institutionnel de la FASE, ainsi qu'à l'avenir de l'animation socioculturelle genevoise.

A noter l'intérêt de la démarche de l'Institut Renaudot qui œuvre pour la transformation des dynamiques entre le politique et la vie civile, en veillant à ne pas opposer la démocratie représentative à la démocratie participative. A travers nombre d'actions, cet Institut cherche à transformer les visions et à mutualiser les ressources des uns et des autres au profit de projets communautaires en complément des structures, ceci grâce à l'apport du tissu associatif et des espaces citoyens. Dans le cadre de ses recherches sur l'évolution sociale et la question d'actualité de la cohésion sociale, la FCLR a organisé une série de rencontres sous la forme d'AGORA.

La première a interrogé les participants sur une définition possible du concept de cohésion sociale. M. Marc Bréviglieri,

sociologue, lors de sa conférence, a orienté sa réflexion vers le concept du «Bien Commun», réflexion qui a fait l'objet d'un commentaire approfondi de Michel Vuille, également sociologue.

La deuxième édition a été axée sur les pratiques innovantes en animation socioculturelle, favorisant le développement de la cohésion sociale. Plusieurs associations de centres ont présenté leurs projets.

La troisième AGORA a débattu, sous la forme d'une table ronde du rôle et de la place de l'animation socioculturelle dans la nouvelle politique de cohésion sociale en milieu urbain du canton de Genève. Trois intervenants ont présenté leur vision du concept de cohésion sociale, Messieurs Mehdi Aouda, Secrétaire général adjoint au DIP, Pierre Varcher, Président de la MQ de St-Jean et Jean-Claude Gillet, professeur émérite en science de l'éducation de l'Université Bordeaux 3.

En conclusion, pour une vraie collaboration avec la société civile, acteur «incontournable» de la cohésion sociale, celle-ci doit pouvoir s'exprimer et participer à la co-construction de cette politique (lire le PV de l'Agora du 4 mai 2012 sur le site internet www.fclr.ch, rubrique «documents».

De longue date et dans le contexte actuel de la nouvelle loi sur la cohésion sociale, les associations de centres sont un des acteurs essentiels pour porter la voix des habitants et de leur quartier.

Pour cela, leur spécificité, en particulier par rapport aux exigences du processus participatif, demande à être reconnue. Cela sera possible en passant par une politique et des pratiques adaptées, respectueuses des rythmes et des modalités propres au monde associatif.



Déménagement du secrétariat permanent

Le déménagement du secrétariat permanent de la Fédération a dû être rapidement orchestré, la date du 28 février ayant en effet été retenue le 25 janvier. Tri et cartons ont donc rythmé la cadence déjà soutenue du secrétariat en ce début d'année 2012.

Les professionnels se sont tout de suite réjouis à l'idée de pouvoir enfin évoluer dans un lieu plus grand, passant d'une unique surface trop exiguë de 60 m² à des locaux aux pièces distinctes qui permettaient d'imaginer un hall accueillant, une salle de réunion, un espace pour la secrétaire, un bureau pour les coordinateurs ainsi qu'une pièce pour les archives mais, avant tout, la possibilité d'accueillir, désormais, de futurs collègues.

Un petit pincement toutefois à l'idée de quitter la Villa Marillier que le secrétariat occupait depuis juin 1995, au bénéfice d'une convention avec le service des écoles et institutions pour la jeunesse de la Ville de Genève. La FCLR avait été avertie en juillet 2006 déjà que l'augmentation des besoins parascolaires de l'école Geisendorf amenait la Ville à envisager l'occupation de la totalité des lieux pour cette activité. Dès lors, la FCLR avait en-

tamé de nombreuses recherches de nouveaux locaux, sans succès, et les professionnels s'étaient accommodés aux raides escaliers en colimaçon et à la petitesse des lieux.

Les nouveaux locaux du secrétariat permettent désormais de travailler dans de meilleures conditions, de recevoir des membres simultanément et, à terme, prêter la salle de réunion aux membres pour des séances de travail.

Accueil quotidien

Les secrétaires de l'équipe professionnelle s'exercent au quotidien et souvent en «back office» à ce que le secrétariat permanent de la Fédération puisse être performant et travailler dans des conditions optimales. Suivi des dossiers, recherche, réception, traitement et transmission de l'information sont un réel challenge.

Le traitement administratif des dossiers liés à la régionalisation, comme par exemple le suivi des courriers, la recherche d'informations et la mise à jour des données. Par ailleurs, le suivi des polices d'assurances, la collaboration sur les dossiers ProLitteris et les demandes d'autorisation complètent les tâches du secrétariat.

A l'image de la diversité des associations de centres, un travail riche et varié : être à l'écoute, anticiper, suggérer, participer, planifier tout en respectant les rythmes de chacun.

Une équipe qui vous reste dévouée, convaincue de la force associative.

Le secrétariat de la FCLR assure désormais une permanence téléphonique et une présence plus grande, du lundi au

vendredi, de 08h à 12h et de 13h30 à 17h30 grâce au nouveau poste de secrétaire régions. Le but de cet accueil est d'informer, de répondre aux questions, d'écouter, et de conseiller les membres qui le souhaitent, ainsi que les partenaires de la FCLR.

Accompagnement

Accompagnement associatif

Le soutien fourni par le secrétariat permanent en termes d'accompagnement pendant 2012 s'est traduit par des appuis dans la mise à jour, l'élaboration des documents de base sur lesquels l'association fonde ses actions et le traitement des difficultés de fonctionnement se présentant à un moment ou un autre de la vie du centre.

Cette année, ce soutien a pris corps autour des projets associatifs et institutionnels des centres ainsi qu'autour du suivi des conventions tripartites. Nous avons aussi contribué à solutionner des tensions internes, soit au sein du comité lui-même, soit à propos des rapports entre bénévoles et professionnels des centres.

Des interventions ont eu lieu dans les différentes régions du canton et elles se développent à un rythme de plus en plus soutenu (voir éclairages sur le développement de la proximité, projets institutionnels, page 12).

Une autre forme de soutien qui se développe à grands pas est notre appui autour de questions d'ordre juridique.

Il est important enfin de signaler l'énorme réservoir de compétences détenues par les membres des comités et la grande diversité dans la manière d'approcher et résoudre

les différentes difficultés qu'ils doivent affronter. Cette expertise de terrain constitue une belle ressource que nous essayons de mettre à profit notamment dans le cadre des ateliers interactifs prévus pour renforcer la formation de nos membres.

Nous tenons à remercier ici l'excellent travail fait par notre ancienne collègue, Madame Nadia Mayor, à qui nous avons confié un mandat en lien avec l'appréciation des projets institutionnels des centres. Ces comptes rendus ont donné de la consistance aux retours que nous avons proposés aux centres autour de la mise à jour (ou l'élaboration) de leurs projets d'évolution institutionnelle et associative.

Modifications des statuts des associations membres

Le comité de la FCLR s'est penché sur des modifications que les Maisons de Quartier d'Aire - Le Lignon, d'Asters - Servette et de Plainpalais, le Centre ABARC ainsi que le Centre de Loisirs et de Rencontres de Chênes-Bougeries, désiraient apporter à leurs statuts.

A cet égard, le comité de la FCLR a conseillé, et conseille toujours, les associations membres, de sorte que leurs statuts soient conformes au Code civil suisse, à la loi J 6 11, à la Charte cantonale du 22 septembre 1993, au règlement interne de la FASe et, partant, à la Convention collective de travail de la FASe.

Outre les propositions de modifications précitées, le comité a été également appelé à étudier les statuts d'associations qui souhaitaient se porter candidates à l'admission à la FCLR. Au 31 décembre 2012, ces candidatures restent insuffisantes.

ACTIONS 2012 | SOUTIEN ASSOCIATIF

Groupe de travail «Statuts»

L'Assemblée générale du 31 mai 2012 ayant accepté que les statuts de la FCLR soient revisités, un groupe de travail s'est constitué avec Madame Elisabeth Wero, Messieurs Richard Noli et Claude Bodmer, respectivement déléguée de l'Association La Source, membre du comité et coordinateur de la Fédération.

Outre le toilettage du texte, l'objectif du groupe est de trouver une réponse à

- l'exigence du quorum,
- l'obligation des membres de participer aux assemblées générales,
- la possibilité d'éventuelles sanctions en cas de manquements.

Les 9 octobre et 13 novembre 2012 ont permis d'avancer frontalement sur les quatre niveaux de la réflexion, mais deux ou trois séances seront encore nécessaires pour établir un ensemble de propositions que l'Assemblée générale devra analyser en 2013.

Interventions formatives

La feuille de route 2012 posait la reprise de formations proposées aux bénévoles comme étant l'un des objectifs à atteindre par le secrétariat permanent de la FCLR.

Un travail a été entrepris dans ce sens. Il a permis effectivement de relancer ces formations par la réalisation d'un cycle de cours-ateliers qui a eu lieu entre le 13 octobre et le 24 novembre dans les locaux du Centre de Loisirs de Chêne-Bougeries, la Maison de Quartier de Plainpalais et le Jardin Robinson de Ballexert que nous remercions chaleureusement pour leur collaboration.

Nous remercions également les membres des comités et les professionnels des centres qui, par leurs apports et témoignages, ont donné de la consistance à ces formations.

Voici un court aperçu des contenus abordés :

Accueil de nouveaux (samedi 13 octobre)

7 participants, 3 intervenants (1 interne et 2 externes), secrétaire FCLR en soutien.

Sous forme ludique, avec juste trois bouts de ficelle, un élastique et une plaque de Toblerone, les éléments essentiels du concept genevois d'animation ont été décrits. L'échange a été suffisamment riche pour créer un climat d'encouragement qui a beaucoup plu, notamment aux plus jeunes des participants.

Assurer ses responsabilités (samedi 17 novembre)

11 participants, 5 intervenants (3 internes et 2 externes)

Le déroulement de ce cours-atelier a été l'occasion d'une réflexion collective autour des responsabilités globales d'un comité et sur les bonnes pratiques permettant de les exercer convenablement. Il a permis par ailleurs d'identifier quelques pistes concrètes en vue d'une bonne prise en charge et organisation de ces différents niveaux de responsabilité.

Du diagnostic à la vision quartier (samedi 24 novembre)

7 participants, 4 intervenants (3 internes et 1 externe)

Cours très apprécié. A travers une démarche originale, il a permis de percevoir l'importance et l'utilité des ressentis subjectifs des habitants engagés dans nos comités et réveiller l'intérêt auprès de

certain participants de travailler sur une vision partagée au niveau du territoire spécifique dans lequel ils agissent.

Les différents tours de table, faits au terme des sessions, ont permis de constater que les participants avaient globalement apprécié les cours et qu'ils étaient, à priori, partants pour s'inscrire aux prochaines formations que la FCLR leur proposera.

Sur la base de cette série de cours-ateliers, le secrétariat permanent est en train d'ajuster et d'étoffer l'offre des formations qui seront proposées aux bénévoles des centres. Nous nous dirigeons vers la mise en place d'un dispositif construit autour de deux séries de cours-atelier (une au printemps et une autre en automne) avec, le reste de l'année, un accompagnement à la demande ... A suivre ...

Nous sommes également intervenus lors des formations que le secrétariat général de la FASE propose aux professionnels récemment engagés dans les centres, en assurant un module expliquant ce qu'est la Fédération, son rôle ainsi que l'intérêt d'une bonne collaboration entre les professionnels et les associations pour lesquelles ils travaillent.

La loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles – LIPAD

Depuis 2011, la FCLR est sollicitée par le Bureau Cantonal des Préposés-es à la Protection des données et à la transparence (PPDT) pour la mise en œuvre de la LIPAD au niveau des associations de centres.

A ce titre, le secrétariat permanent de la FCLR a rencontré à deux reprises Madame

Anne Catherine Salberg, Préposée suppléante.

A suivi une première information donnée en Assemblée générale du 12 janvier 2012.

Le 16 août 2012, un résumé de la loi, son organisation et ses effets, a été adressé aux présidents et délégués FCLR, accompagné de la Directive FASE du 26 juillet 2012, relative à la gestion du personnel FASE.

Pour compléter cette information Madame Anne Catherine Salberg a été présente lors de notre Assemblée générale du 20 septembre 2012. A travers une présentation et un débat, elle nous a décrit cette loi, ses effets en termes de protection des données et l'informations aux citoyens.

Nous tenons à la remercier pour la qualité de son intervention qui a été unanimement appréciée et qui a permis un débat animé et une meilleure appréhension de cette loi.

Le processus de mise en place va se poursuivre en 2013 pour permettre aux associations de se déterminer par rapport à la nomination de répondants LIPAD au sein de l'association ou par délégation au secrétariat permanent de la FCLR :

Le préposé à la protection des données et à la transparence (PPDT) est une autorité indépendante, au service des citoyennes et citoyens. Le PPDT offre à toute personne concernée ses conseils pour lui permettre d'exercer son droit à être informée par les institutions publiques du canton

sur leur fonctionnement (volet «transparence») et à être protégée contre l'emploi abusif de ses données personnelles.

Communication

Le chantier de la communication est en permanence ouvert en vue d'une amélioration toujours recherchée. Le secrétariat a travaillé principalement sur le site internet www.fclr.ch afin de le rendre clair et attrayant et en intégrant de nouvelles fonctionnalités. Le choix s'est porté sur un outil facile d'accès qui permet à ses utilisateurs, tant au secrétariat qu'aux membres de la FCLR, de publier des articles, de les commenter, de mettre à jour des données, de les compléter et de trouver des informations réservées aux membres. A fin décembre, les présidents et les délégués d'associations de centres ont été invités à se connecter et, pour ce faire, ont reçu un nom d'utilisateur et un mot de passe ainsi qu'un mode d'emploi rédigé en interne. Quelques articles relatifs à des événements dans les centres ont été posés mais, pour l'heure, peu nombreux sont les comités qui en ont fait usage.

Notre lettre d'information «Féder'infos» est parue une seule fois, par faute de moyens disponibles. Comme évoqué précédemment, le gel d'un poste de coordinateur a hypothéqué plusieurs actions de la FCLR dont, en partie, la communication.

Le comité souhaitant vivement développer sa communication tant auprès de ses membres que des partenaires et des publics, a mandaté une agence spécialisée afin de bénéficier de conseils stratégiques. La question est de savoir si la FCLR aura les moyens de mettre en œuvre ces conseils.

Evolution de l'offre d'animation à Châtelaine-Balexert

Dans le but de répondre au besoin de renforcer le travail d'animation auprès des jeunes et autres habitants des quartiers de Châtelaine et de Balexert, la Commune de Vernier et des professionnels du social engagés sur ce territoire ainsi que des bénévoles habitant ces lieux ont entrepris une réflexion collective sur l'évolution possible des actions d'animation sur cet espace.

Nous y avons activement participé.

Ce travail a abouti à la mise en place d'une toute nouvelle association appelée, à terme, à reprendre et gérer l'ensemble des ressources du Jardin Robinson de Balexert qui lui va disparaître en tant que tel pour laisser la place à la nouvelle organisation.

Sous le nom d'association du Jardin Robinson et Maison de Quartier de Châtelaine Balexert (la Châ-Bal pour les amis) cette nouvelle structure a eu son Assemblée constitutive le 8 octobre 2012. Elle assumera une mission plus large et la réalisation de celle-ci sera rendue possible par l'augmentation des ressources (humaines, logistiques et financières) mises à sa disposition.

L'association travaille pour assurer les importantes responsabilités qu'elle portera. Son adhésion à la FCLR se fera courant 2013.

D'autres processus de reconfiguration de l'offre d'animation sont en cours dans d'autres quartiers (Vernier village, Petit-Saconnex, etc.). Notre secrétariat permanent suit ces évolutions et veille à la préservation de la place des citoyens dans ces démarches.

Présence dans les regroupements

Coordination «Centres-Ville»

La Coordination des Centres de Loisirs et Maisons de Quartier de la Ville de Genève «Coordination Centres-Ville» fut constituée par la volonté des centres, en juin 1991, dans le but :

- d'unir les forces;
- de former une entité représentative et solidaire, interlocutrice du Département de la cohésion sociale et de la solidarité ainsi que du Département de la culture;
- d'assurer la fréquence des rencontres avec les autorités, de coordonner et de préparer le contenu de ces rencontres;
- d'être impliqués collectivement dans les décisions concernant la politique d'animation, les budgets, les modalités techniques;
- de défendre les intérêts communs et particuliers des Centres-Ville, de promouvoir leurs actions.

Au niveau interne, la Coordination Centres-Ville s'efforça :

- de se doter d'outils et de règles communes, de coordonner les démarches administratives;
- de jouer la transparence et l'échange de pratiques et de savoirs entre les centres;
- d'améliorer la connaissance, la confiance, la faculté de communication et de débat entre les Centres-Ville;
- de traiter ensemble des questions de fond;
- d'encourager les projets communs.

Au delà d'avoir réuni les demandes de subventions de fonctionnement, d'équipement et de travaux, ainsi que celles de la subvention culturelle extraordinaire,

2012 vit les membres bénévoles et professionnels de la Coordination Centres-Ville travailler sur des sujets comme, notamment :

- la suite des négociations sur les modalités de la Convention tripartite dont le dénouement fut la signature du 24 avril 2012, des dites conventions entre la Ville de Genève, la FASE et les associations de centres;
- l'étude du cahier des charges de la coordination Régions FASE et le télescopage de ses compétences avec des droits ainsi que les devoirs des comités d'associations de centres;
- le problème récurrent de la levée des déchets des manifestations des associations de centres, qui, bien que trouvant toujours des solutions, semblent cependant difficiles à rendre pérennes;
- les propositions de modifications du financement de l'équipement des associations de centres;
- le constat que la modification du subventionnement des centres aérés a parfois créé des difficultés à quelques associations de centres, et son relais au Service de la jeunesse;
- la poursuite de la réflexion sur l'accueil continu des 8-15 ans dans le cadre d'HarMoS qui devrait intervenir à l'automne 2014 mais dont les détails peinent à se dessiner;
- le début de l'élaboration d'un projet de communication concernant l'ensemble des associations de centres.

Soulignons que les délibérations de la Coordination Centres-Ville ne peuvent entamer l'autonomie des associations de centres dans la détermination de leurs objectifs et l'organisation de leurs activités.

ACTIONS 2012 | ENTRETIEN ET DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU

Chaque association reste souveraine dans son territoire, dans le cadre de la loi, de la Charte cantonale des centres, de la convention tripartite qui la lie à la commune.

L'intercentres de Vernier

Neuf associations gèrent des lieux d'animation dans la Commune-Ville de Vernier. Elles ont des interactions fréquentes construites la plupart du temps autour de collaborations ou de projets entrepris en commun.

Un des espaces où cette coordination se fait est constitué par les réunions intercentres auxquelles participent les professionnels et les bénévoles des Maisons de Quartier, Jardins Robinson et autres centres de rencontres de Vernier.

Nous avons participé à plusieurs des séances ayant eu lieu cette année avec intérêt. Ce genre de regroupements permet une meilleure coordination et aussi d'échanger autour de sujets tels que la présentation des demandes de financement auprès de la commission sociale de la commune ou le suivi des conventions tripartites et la préparation des bilans qu'elles supposent.

Une réflexion sur sa formalisation commence à voir le jour.

Assemblées générales des centres

Les membres du comité et les professionnels de la Fédération ont représenté la FCLR dans 41 centres à l'occasion des Assemblées générales des associations de centres.

Chaque année, les membres du comité et les coordinateurs font leur possible pour

participer à un nombre élevé d'assemblées des centres. Toutefois, la planification de la présence FCLR se fait dans des délais très courts et il arrive également que plusieurs séances se déroulent à une même date, rendant ainsi impossible à la Fédération sa participation à toutes les assemblées.

Assemblées générales de la FCLR

En 2012, la FCLR a organisé quatre assemblées générales :

12 janvier | Maison de Quartier de Carouge (quorum non atteint, 19 associations)

- Compte rendu de la rencontre avec Charles Beer, Conseiller d'Etat
- Budget FASe 2012 accepté, information sur la constitution d'un groupe de travail FASe pour l'élaboration d'une nouvelle répartition financière entre les bailleurs de fonds
- LIPAD, information
- Présentation de la MQ du Plateau (adhésion reportée à la prochaine AG)
- ASE, quelques nouvelles du groupe de travail.

31 mai | Assemblée statutaire | Maison de Quartier du Plateau (25)

- Approbation des rapports
- Election du comité
- Adhésion de la MQ du Plateau
- Election Commissions FCLR (validation des projets institutionnels, révision des statuts)
- Modification des statuts de la Fédération
- ASE, discussion et prise de position
- Groupe partenarial autour du suivi du personnel (information)

ACTIONS 2012 | ENTRETIEN ET DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU

20 septembre | MQ Thônex (quorum non atteint, 19 associations)

- LIPAD, présentation par Mme Anne Catherine Salberg (Préposée suppléante)
- Contrat de prestations Etat-FASe 2013 – 2016, discussion
- Discussion sur le quorum des AG FCLR

13 décembre | CL du Grand-Saconnex (23 associations)

- Budget FASe 2013, discussion et vote. Quid des 2,7 % de retenue FASe sur les heures moniteurs ? Proposition de budget 2013 FASe, acceptée.
- Commission validation des projets institutionnels des centres (information)
- Cahier des charges coordinateur régions FASe (état de situation et débat)
- Groupe Statuts FCLR, informations

EnQuêtes - Nous interrogeons nos liens fédératifs

La Fédération, par souci d'être au plus près de sa mission de représentation de ses membres, a décidé de dégager des moyens pour étudier cette question. Elle a aussi demandé de réfléchir à la manière de redéfinir et de resserrer ces liens.

Pour effectuer ce travail, à fin 2012, elle a mandaté l'Association EnQuêtes de faire l'état des lieux de ses relations et d'identifier des pistes sur lesquelles elle pourrait, par la suite, entreprendre un travail d'avenir.

EnQuêtes a bien démarré son travail et ses conclusions sont prévues pour avril 2013.



ACTIONS 2012 | GESTION, REPRÉSENTATION ET LOBBYING

Réunions du comité FCLR

Objets et thèmes traités

9 janvier

- Préparation AG extraordinaire du 12 janvier (budget FASe, LIPAD, ASE, MQ Plateau)
- Déménagement à Vernier
- Agora du 3 février, Rapport d'activités, Apéritif du départ à la retraite de Nadia Mayor
- Suite travaux organisation interne
- Séance d'information sur le manuel comptable et les directives financières

6 février

- Enquête auprès des membres
- AGORA et suite
- Point de situation sur la régionalisation et validation des projets institutionnels, signatures des conventions tripartites
- Déménagement

19 mars

- Retour Bureau FASe (signatures tripartite en Ville – Finances et gel des engagements postes coordinateurs)
- Suivi du personnel, demande de la MQ St-Jean
- Rapport ASE
- AG des Centres

16 avril

- Communication (Rencontre avec Charles Beer, Conseiller d'Etat, signature Convention tripartite Ville de Genève, projets institutionnels des centres)
- Préparation AG FCLR statutaire (questionnements autour des objectifs de la FCLR)
- Agora du 4 mai

7 mai

- Communications
- Préparation de l'AG FCLR (statuts et projet institutionnel de la FCLR)
- Groupe de suivi du personnel et dossier ASE

11 juin

- Consultation sur le Contrat de prestations 2013 – 2016 (comité élargi)
- Rencontre de Monsieur Charles Beer, Conseiller d'Etat

14 juin

- Conseil de fondation FASe du 18 juin
- Tour des régions, rive droite
- Retour du groupe GIAP FASe et protocole FASe Police

27 août

- Communication (AG du 20 septembre, gestion du personnel, journée «au vert»)
- Formation pour les membres
- Site internet
- Enquêtes-Actions mandats
- Inauguration des locaux

17 septembre

- Présentation d'Hélène Drakopoulos-Simonetta, nouvelle secrétaire régions
- Retours Bureau FASe
- Retours des commissions
- Préparation AG du 20 septembre (Contrat de prestations et LIPAD)
- Groupe suivi du personnel
- Nouvelle Constitution genevoise
- Divers : mandats, GTI Giap-FASe

29 octobre

- Préparation rencontre du 2 novembre avec le Secrétaire général de la FASe

- Relation FCLR – Secrétaire général dans le cadre du partenariat de la FASE
- Régionalisation et nouvelle gouvernance : point de situation

12 novembre

- Communications (fonds de projet, Giap-FASe, HETS, vacances d'été, Réseau International de l'Animation-RIA)
- Préparation AG FCLR du 13 décembre
- Préparation du CF du 17 décembre
- Rencontre avec l'Association EnQuêtes (plateforme d'anthropologie)

10 décembre

- Formation d'automne et certification Eduqua / Groupe ASE / Groupe suivi du personnel / LIPAD / Cahier des charges coordinateurs région FASE
- Préparation AG du 13 décembre
- Etat de situation des «Mandats»
- Divers : participation étude HETS sur l'évaluation des actions

Commissions et groupes de travail

Commission Finances et gestion

La Commission Finances et gestion s'est réunie quatre fois en 2012. Les principaux sujets traités ont été les suivants :

- Compte 2011 analyse des écarts et perspectives 2012-2013

Les comptes 2011 font apparaître un résultat favorable de CHF 390'699.39. Devant les incertitudes du budget cantonal, les postes supplémentaires prévus au budget 2012 pour le SGFASe (Secrétariat général de la FASE) et la FCLR ont été gelés. Néanmoins les montants y afférant pourront être utilisés pour des engagements temporaires.

- Tarifs centres aérés et RDU (Revenu Déterminant Unifié)

Le RDU souffre du handicap d'être systématiquement en retard de 2 ans. Un groupe de travail Etat analyse la possibilité d'avoir un RDU basé sur l'année précédente. La commission attendra les conclusions de ce groupe de travail avant de reprendre la discussion sur les tarifs et le RDU.

- Cartographie des risques

Revue annuelle et mise à jour de la cartographie des risques.

- Système de contrôle interne (SGFASe)

Suite à la nouvelle gouvernance et les changements intervenus au SGFASe, le droit d'octroi des signatures a été actualisé et avalisé par la commission.

- Modèle du futur financement de la FASE

Un groupe de travail Etat-FASe a élaboré un nouveau modèle de financement de la FASE Etat-Communes. Il repose sur une attribution calculée en fonction des populations 4-25 ans concernées et des indices communaux de capacité financière, de catégories socioprofessionnelles et d'allophones. Ce modèle est encore en discussion auprès des communes et ne devrait pas entrer en fonction avant 2014 avec une période de transition de quatre ans.

- Convention FASE-OPE pour la gestion des salaires

L'Office du Personnel de l'Etat, organisme qui établit les fiches de salaires pour l'ensemble du personnel FASE, a dénoncé la

convention qui la lie à la FASE en raison d'un rapport de l'inspection cantonale des finances qui estime que la refacturation de l'OPE pour ses prestations est insuffisante.

De nouvelles négociations ont eu lieu et la facture des prestations OPE passera de CHF 55'000.- à CHF 130'000.-. Ce nouveau coût reste toutefois inférieur à celui de la réalisation interne de ce travail.

- Révision du plancher pour les immobilisations dans la comptabilité FASE

Le plancher de l'activation des immobilisations a été porté de CHF 1'500.- à CHF 3'000.- dans un but d'allègement du travail administratif y relatif.

- Actualisation du budget 2012

Actualisation du budget 2012 en fonction du budget actualisé des communes. Cette mise à jour montre que l'exercice 2012 devrait se terminer avec un résultat positif.

- Projet de budget 2013

Discussion sur le budget 2013 en fonction des indications de l'Etat sur l'évolution des salaires. Devant l'incertitude du budget Etat, les 2 postes de coordinateurs (FASe et FCLR) restent gelés. La commission évoque aussi la problématique de l'informatique tant au niveau du support que de l'acquisition de matériel et propose de réévaluer l'offre. Intégration de la décision du Conseil d'Etat relative aux jetons de présence qui génère un coût supplémentaire de CHF 180'000.-.

Commission et groupes de travail

Assistants socio-éducatifs

Pour le métier d'assistant socio-éducatif, entrer dans le monde de l'animation socio-culturelle a été toute une histoire. Il a commencé son parcours de combattant en commission en 2008, puis il a été repris en 2011 pour enfin être mis en consultation l'année d'après (Assemblée générale du 31 mai 2012).

Le mandat qui a été donné par le Conseil de fondation était centré sur le cahier des charges, les normes d'encadrements (niveau de responsabilité des ASE) et le taux minimal de travail.

Le groupe de travail était composé du Directeur opérationnel, d'un coordinateur région FASE, d'une coordinatrice de Centre, d'un coordinateur d'équipe THSM, d'un représentant du Personnel et de la Représentation FCLR : coordinateur fédératif et une membre du comité.

Onze séances se sont déroulées à ce sujet. Les représentants de la FCLR ont pris à cœur ce chantier, car ils ont tout de suite réalisé l'importance du sujet pour les comités des centres et l'ensemble de la Fédération.

Le premier rapport a été refusé par notre Assemblée générale qui a demandé des clarifications sur certains points. Celles-ci ont été présentées, débattues et approuvées début 2013 avec la remarque suivante :

«Accepter les recommandations du rapport avec la garantie qu'à court terme, les postes ASE remplaceront les postes moniteurs permanents et non pas les animateurs. Nous gardons deux niveaux

hiérarchiques au niveau des Maisons de Quartier. Restipuler qu'au niveau de l'engagement c'est la même procédure ...».

Lors du Conseil de fondation du 25 mars 2013, les représentants de la FCLR ont donné leur aval en précisant les recommandations issues de notre Assemblée générale (y compris le besoin d'un complément de formation interne centré sur les besoins spécifiques liés au cadre FASE).

Pour rappel voici quelques éléments importants qui ont été traités lors de nos rencontres courant 2012 :

- L'introduction d'un ASE doit se faire dans un souci de gain de qualité. Il est impératif d'éviter d'engager des ASE pour des questions d'économie financière.
- La décision d'engagement doit être précédée d'une analyse - terrain faite d'un commun accord par les membres des comités et les professionnels sous leur responsabilité.
- En cas de transformation d'un poste de moniteur, envisager des mesures de compensation permettant de maintenir le nombre d'heures de travail.
- L'ASE travaille sous la responsabilité du coordinateur ou du référent de l'équipe d'animation.
- Après un certain temps, un bilan devra être fait, centré sur la plus-value apportée (ou pas) par cette introduction et sur l'identification d'éventuels ajustements supplémentaires.

Avec l'approbation du rapport, nous pouvons nous attendre maintenant à ce que le métier d'Assistant Socio-Educatif fasse

son chemin dans le monde de l'animation socioculturelle genevoise.

Mettre des garde-fous a été fondamental afin que chacun reconnaisse sa place sur le terrain. Par contre, il est évident que la mise en pratique de ce qui a été réfléchi et décidé doit être évalué tant pour la personne engagée que pour le milieu qui l'accueille.

Commission et groupes de travail

Groupe Suivi du personnel

Le groupe de travail est constitué, par ordre alphabétique, de Mesdames Dominique Chautemps-Leurs (membre du Conseil de fondation), Nicole Cosseron (responsable d'équipe, impliquée dans la phase test), Nathalie Maitre (Directrice RH), Dominique Schmitt (membre du personnel, impliqué dans la phase test), Barbara Steger (Présidente de la MQ des Avanchets, représentant la FCLR) et de Messieurs Claude Bodmer (coordinateur FCLR), Thomas Gremaud (coordinateur région FASE), Christophe Mani (Directeur opérationnel), Joseph Minniti (représentant du personnel), Emile Nobs (coordinateur d'équipe TSHM, impliqué dans la phase test), Motoo Tanaka (Président de la MQ des Eaux-Vives, représentant la FCLR) et de Madame Gwénaëlle Fontaine (membre du secrétariat général FASE) pour la prise de notes.

Pour rappel, la procédure de suivi individuel du personnel, document qui sera annexé au Règlement interne de la FASE, est au départ la volonté du groupe de pilotage, volonté que l'on retrouve dans la vision du groupe sur l'organisation et la gouvernance de la FASE.

Partant du constat que les collaborateurs de la FASE n'avaient pas de cadre clair pour le suivi du personnel, l'institution se devait d'en poser un. Ce besoin s'est traduit tout d'abord dans l'élaboration des articles 25 et 29 du Règlement interne de la FASE, respectivement «Suivi du personnel» et «Entretien de bilan».

Dans sa séance du 27 juin 2011, le Conseil de fondation a adopté la proposition de mettre en œuvre le suivi du personnel, d'initier la démarche par une phase test d'entretiens effectués sur une base volontaire et parallèlement d'approfondir et préciser les intentions du «Suivi du personnel» afin que chaque partenaire puisse être partie prenante, via la création d'un groupe de travail.

Le groupe est parti des remarques formulées lors des entretiens (phase test) et du document présenté par le Secrétaire général de la FASE en juin 2011.

Après plus de 9 mois, le groupe a pu préciser les intentions, élaborer un canevas pour les entretiens, un guide et une charte, proposer un fonctionnement du suivi du personnel. Malgré une bonne ambiance de travail, les représentants de la FCLR n'ont pas été suivis sur plusieurs points.

Le Conseil de fondation devra se prononcer sur l'ensemble de ces textes dans le courant du premier semestre 2013. Parallèlement aux travaux du groupe FASE du suivi du personnel, le comité de la FCLR a mis sur pied un groupe de soutien pour ses représentants FCLR dans ledit groupe.

Commission et groupes de travail

Commission Ados-Été

La commission Ados-été a pour tâche principale d'encourager et de favoriser des projets afin de permettre aux adolescents d'entrer dans une dynamique de participation. Elle étudie les différents documents qui lui parviennent de la part des centres.

Présidée par Monsieur Alain Mathieu, adjoint à la direction du Service à la jeunesse de la Ville, pour sa dernière année au sein de la commission. La commission se compose de :

Communes :

Mesdames Marie-Rose Charvoz et
Béatrice Gisiger

Etat :

Monsieur Olivier Ischer

Personnel :

Messieurs Seth Van Beck et Henri Louvrier

FCLR :

Messieurs Eduardo Herrera, Benoît Kiss-Borlase et Guillermo Montano.

Elle s'est réunie à sept reprises pour l'opération 2012 afin de :

- Réviser les procédures et critères et l'envoi de l'appel d'offre à projets,
- Lire les projets, faire des commentaires et demander des compléments d'informations auprès des personnes concernées,
- Proposer les montants des «coups de pouce» au Bureau du Conseil de fondation FASE pour validation,
- Communiquer globalement et visiter les projets sur le terrain,
- Évaluer les projets.

La commission a reçu et analysé treize projets, elle est entrée en matière totalement ou partiellement sur le financement de ces treize projets.

Finalement, le suivi et l'évaluation se sont faits sur dix projets, deux n'ont pas eu lieu et un projet a trouvé une autre source de financement.

Enfin, huit projets ont été réalisés, deux ont dû être redimensionnés.

Le montant total qui a été alloué en 2012 s'est monté à CHF 69'995.35.

L'originalité et le succès des projets développés en 2012 ont une nouvelle fois montré la pertinence de la commission Ados-été.

2012 fût marquée par le partenariat. En effet, la majorité des projets ont été portés par plusieurs partenaires de la FASE, voire en collaboration avec des partenaires extérieurs tels que l'EPI et l'Hospice Général.

Liste de projets qui ont eu lieu :

Sport pour tous prend l'Air :
responsable TSHM Rive droite

Croisée des chemins :
responsable MQ de Saint-Jean

Camp canton de Vaud :
responsable TSHM Rive gauche Arve et Lac

Centre aéré ados :
responsable MQ de Chêne-Bourg

Camp d'équitation :
responsable MQ de Thônex

Stage multisport à Confignon :
responsable TSHM région Rhône-Aire

Cours musicaux été :

Responsable l'EPI

Animation Place Favre :
responsable MQ Chêne-Bourg en collaboration avec les TSHM 3 Chênes

Ere des Jeux-Olympique :
responsable TSHM Aïre

Lancy côté sud :
responsable CL Lancy-Marignac

Commission et groupes de travail

Convention collective de travail

Après que les secrétaires et les délégués syndicaux SIT et SSPC, porte-parole de l'Assemblée des délégués du personnel, eurent manifesté, le 22 février 2012, leur volonté de reprendre les négociations de la Convention collective de travail (CCT), comme d'ailleurs le protocole signé le 15 février 2010 l'avait prévu, chaque délégation se constitua.

Délégation Employeur :

Alain-Dominique Mauris
Délégué de l'État

Bertrand Reich
Délégué de l'ACG

Claudio Deuel
Délégué de l'ACG (suppléant)

Richard Noli
Délégué de la FCLR

Yann Boggio
Secrétaire général de la FASE

Délégation Employés :

Élodie de Weck
Secrétaire syndicale du SIT

Blaise Ortega
Secrétaire syndicale du SSPC

Arianne Riesen
Déléguée syndicale

Joseph Minniti
Délégué syndical

sans oublier Céline Fournier, la procès-verbaliste.

C'est dans cette configuration que reprit la suite des 3^{èmes} négociations de la Convention collective de travail, leur poursuite au-delà du protocole précité n'ayant pas permis de faire évoluer les points restés en suspens. Cependant, la volonté fut unanimement manifestée de tenter de conclure dans des délais raisonnables, autant que faire se peut, sachant que les délégations n'étant pas décisionnaires, elles doivent rendre compte à leurs instances respectives.

Les questions organisationnelles comme le calendrier des séances, la diffusion des ordres du jour et des procès-verbaux, la transmission des documents de travail, ayant été réglées, les délégations s'attaquèrent à la poursuite de leur premier ordre du jour.

La directive d'application sur la durée du contrat moniteur

Actuellement, les moniteurs engagés par la FASe bénéficient d'un contrat régulier qui ne peut excéder une durée de six ans. Au-delà, possibilité leur est faite de demander tous les trois ans une dérogation pour prolonger d'autant leur contrat. Cette dérogation est soumise à examen, car elle doit remplir une des trois conditions suivantes :

- être en cours de formation ou en processus de validation des acquis par l'expérience; avoir été ou être dans une

situation personnelle de rupture, l'activité de moniteur représentant un vecteur d'insertion socioprofessionnelle;

- être au bénéfice d'une autre formation professionnelle accomplie et/ou une autre activité professionnelle, l'activité de moniteur représentant une source de revenus accessoire.
- les dispositions de cette directive, et plus particulièrement les conditions régissant l'octroi de dérogations, constitueront le noyau des discussions entre la délégation Employeur qui souligne la précarité de l'emploi pour des moniteurs qui, souvent, n'ont pour seule formation que les modules 1 et 2 du CEFOC et qui vieillissent au gré de renouvellement de contrats, et la délégation Employés qui, également consciente du caractère précaire de cette fonction, préfère voir cette dernière conserver une application assez souple, laissant ainsi aux moniteurs une certaine latitude pour faire reconnaître des acquis par l'expérience, acquérir une formation ou simplement maintenir un gain accessoire à une activité principale relevant davantage de la passion que du gain.

Procédure d'engagement

Ce projet de nouvelle procédure ne fit pas consensus, parce que les délégations eurent des points de vue divergents sur ce qui ressort de la politique institutionnelle de la FASe et de la Convention collective de travail. Outre l'emplacement de cette procédure dans la convention, elle doit être agréée par l'ensemble des partenaires, parce qu'elle touche aux relations de travail, notamment, en ce qu'elle intègre de nouveaux acteurs de terrain.

La séance originellement prévue le 4 décembre 2012 fut annulée, des membres de chaque délégation ayant vu leurs agendas submergés par des impondérables de fin d'année. Les négociations de la 3ème révision de la Convention collective de travail reprendront le 8 janvier 2013.

Commission et groupes de travail

Commission paritaire

La Commission paritaire termina l'exercice 2011 par la séance du 5 décembre dans laquelle elle

- accepta la requête des salariés de l'Association BAB-VIA, désireux que leur association soit soumise aux dispositions de la Convention collective de travail de la FASE,
- reprécisa son fonctionnement : délai d'entrée en matière des recours et d'envoi des procès-verbaux, motifs de révocation, etc.

En 2012, la Commission paritaire s'est réunie à trois reprises, les 30 janvier, 27 mars et 18 juin, dans la configuration suivante :

Délégation Employeur :

Maurice Dandelot
Délégué de l'État

Christiane Favre
Déléguée de l'ACG

Claudio Deuel
Délégué de l'ACG (suppléant)

Richard Noli
Délégué de la FCLR

Yann Boggio
Secrétaire général de la FASE

Délégation Employés :

Mirella Falco
Secrétaire syndicale du SIT

Blaise Ortega
Secrétaire syndicale du SSPC

Arianne Riesen
Déléguée syndicale

Henri Louvrier
Délégué syndical

Martine Gremaud
Déléguée syndicale

Joseph Minniti
Délégué syndical

sans oublier la très performante procès-verbaliste Céline FOURNIER.

Séance du 30 janvier 2012

Première séance de l'exercice qui vit Henri Louvrier et Maurice Dandelot, respectivement nommés à la présidence et à la vice-présidence de la commission. Les titres 2012 connaîtront une rotation en 2013.

S'enchaînèrent ensuite des discussions ardues sur les niveaux de compétences des divers organes, prenant l'exemple de la procédure d'engagement dont la validation n'eût pas dû, selon les secrétaires syndicaux et les délégués du personnel, être faite au Conseil de fondation de la FASE, mais dans le cadre de la commission ou des négociations de la Convention collective de travail.

Furent encore précisés les délais d'accusés de réception, des recours et d'entrée en matière.

Séance du 27 mars 2012

Cette seconde séance gravita autour des questions de diffusion d'informations et

ACTIONS 2012 | GESTION, REPRÉSENTATION ET LOBBYING

de l'élaboration d'un futur aide-mémoire sur les droits à l'intention du personnel.

Ensuite, ce fut la reprise des négociations de la Convention collective de travail qui intéressa la séance, la délégation rappelant qu'elle l'avait demandée pour reprendre divers points qui ne connurent pas de conclusions, comme l'avait énoncé le protocole du 15 février 2010.

La procédure d'engagement revint sur le devant des discussions.

Séance du 18 juin 2012

Cette 3^e séance fut, notamment, consacrée à la définition des délégations qui siègeraient aux négociations de la Convention collective de travail, la délégation Employeur annonçant Alain-Dominique Mauris, délégué de l'État, Bertrand Reich et Claudio Deuel, respectivement délégué et délégué suppléant de l'ACG, Richard Noli, délégué de la FCLR et Yann Boggio, Secrétaire général de la FASE, la délégation Employés étant elle constituée de Mirella Falco et Blaise Ortega, respectivement secrétaires syndicaux du SIT et du SSPC, ainsi qu'Arianne Riesen et Joseph Minniti, délégués syndicaux.

Puis, des explications furent demandées sur les entretiens de réglages et de service dont les procédures nécessitaient des éclaircissements, notamment, en ce qui concerne la décharge en temps de travail pour ne pas préteriter le fonctionnement des équipes d'animation.

Rappelons que la Commission paritaire a décidé de prévoir un certain nombre de dates pour être la plus réactive possible en cas de saisine.

Commission et groupes de travail

Groupe de travail interinstitutionnel
GIAP-FASe

Composition du groupe :

Nicolas Diserens,
Directeur GIAP

Didier Bellardant,
Responsable RH GIAP

Philippe Martignano,
Responsable prestations GIAP, puis
J.-P. Pahud, GIAP

Christophe Mani,
Directeur opérationnel FASE

Yann Boggio,
Secrétaire général FASE

Laurence Champod,
représentante du personnel

Claude Bodmer,
coordinateur FCLR

Ont participé à la séance du 8 novembre Mesdames Isabelle Gigon pour le GIAP et Nathalie Maitre pour la FASE.

Trois séances ont été planifiées les 12 janvier, 5 juin et 8 novembre au cours desquelles ont été abordés :

- La clarification des notions de territoire et de responsabilité
- La complémentarité des deux institutions et leur collaboration
- L'Accueil à journée continue, point de situation
- Le changement de l'horaire scolaire du mercredi et ses conséquences
- Les projets pilotes pour l'accueil après l'école, notamment «Préaubulle»

- L'organisation de la formation continue et collaboration autour du catalogue de formation des moniteurs.

Concernant le mercredi matin d'école pour les élèves du degré moyen (8-12 ans), le Conseiller d'Etat, Monsieur Charles Beer, a annoncé en décembre dernier son introduction pour la rentrée septembre 2014.

Commission et groupes de travail

Protocole de Collaboration et d'intervention FASE - Délégation à la Jeunesse - Ville de Genève- Police

Le protocole FASE-DéJ-Police établit des règles de collaboration et d'intervention. Ces règles sont établies selon le principe de subsidiarité et dans le respect des missions tant des acteurs de la police que de l'animation socioculturelle (voir document sur www.fclr.ch).

Trois séances ont eu lieu cette année : le 16 mars, le 8 juin et le 12 octobre. Plusieurs objets ont été traités lors de ces réunions :

- L'adaptation du protocole au nouveau Code de procédure pénale
- L'extension du protocole aux APM (Agents de la police municipale)
- L'information et la formation
- La signalétique des locaux en gestion accompagnée FASE
- Les cartes de légitimation FASE
- Le tableau des répondants

Lors de chaque séance, des retours de terrain sont examinés.

En 2013, les 13, 14 et 15 novembre auront lieu à Genève les journées nationales «Jeunesse et Violence».

Réunions du Conseil de fondation FASE

Objets traités

Les prises de positions des représentants de la FCLR lors des séances du Conseil de fondation sont issues de discussions ou de résolutions d'Assemblées générales de la FCLR, notamment sur les questions engageant tous les membres et, pour les autres objets, ils sont traités a minima en comité.

Février

- Réactualisation des mécanismes de financement de la FASE.
- Accueil de M. Charles Beer (augmentation des inégalités, situation détériorée) :
«Un objectif prioritaire réside dans la capacité de faire en sorte que le lien social se renforce, résiste aux moments les plus durs»
«Les combattre à partir d'un diagnostic partagé» - Croiser les analyses de terrain et les chiffres (CATI-Ge)
«Avoir un diagnostic pour pouvoir poser des actions»
- Règlement de la commission d'examen

Avril

- Rapport sur les ASE
- Projet de loi sur la politique de cohésion sociale en milieu urbain (présentation par Mehdi Aouda, secrétaire général adjoint DIP)
- Débat préparatoire en vue du Contrat de prestations 2013-2016

Juin

- Retour de consultations sur le projet d'objectifs du Contrat de prestations 2013-2016

ACTIONS 2012 | GESTION, REPRÉSENTATION ET LOBBYING

- Renforcement des actions à destination des enfants et jeunes issus de milieux précaires
- Renforcement des actions en faveur de la diversité
- Renforcement de la démocratie participative
- Participation active à la cohérence et à la complémentarité des politiques publiques couvrant les champs d'activités de la FASE
- Retour ASE - renvoi au groupe de travail pour des propositions pragmatiques
- Point de situation sur la mise en place de la régionalisation.

Septembre

- Projet de Contrat de prestations 2013-2016
- Développement d'outils de diagnostic et d'adéquation de ressources aux besoins

Novembre

- Fonds de promotion à l'innovation, accepté
- Projet Institutionnel (d'abord évaluation externe de la gouvernance, le Bureau FASE doit proposer une méthode sur ce dossier PI).
- Rémunération des membres du CF
- Projet de budget 2013

Décembre

- Budget FASE 2013



Rapport du trésorier 2012

L'exercice 2012 se solde par un excédent de dépenses de CHF 5'305.58, loin du déficit de CHF 23'415.- que nous avons budgétisé pour cette année d'emménagement dans les nouveaux locaux.

Le total du bilan au 31 décembre 2012 s'élève à CHF 146'426.20.

Les fonds propres au 1^{er} janvier 2013 se montent à CHF 64'103.00 après absorption de la perte 2012 de CHF 5'305.58.

Commentaires sur le bilan

L'augmentation de CHF 62'667.32 du total du bilan est principalement due à l'évolution des transitoires. A l'actif, les CHF 70'976.80 correspondent au solde de la subvention à verser ainsi qu'à la prise en charge par la FASe, en compensation des postes de travail bloqués, des mandats spéciaux : EnQuêtes (Assoc. d'anthropologie), Paradigme (communication) et Vox Populi (plateforme interactive FCLR).

Il est à noter aussi l'accroissement du patrimoine administratif de CHF 14'072.15 résultant de l'acquisition de mobilier et de l'installation téléphonique et réseau.

Ces éléments se retrouvent également au passif (charges à payer et provisions).

Commentaires sur le compte d'exploitation

Tous les frais de personnel sont maintenant pris en charge par la FASe à l'exception du personnel d'entretien.

Les postes Fournitures de bureau et le Mobilier, machines, véhicules sont en progression en raison de la mise en place d'un second poste de secrétariat.

L'application des directives du manuel comptable a entraîné des différences

d'imputation qui touchent essentiellement les postes Autres fournitures et marchandises, Dédommagement, Frais d'association/animation et Honoraires et prestations de service.

Le poste Honoraires et prestations de service de CHF 83'221.85 est composé essentiellement des montants suivants :

- Honoraires études et assistance : CHF 50'400.- pour les quatre mandats Enquête, Paradigme, Vox Populi et Lecture des projets institutionnels.
- Pro Litteris : CHF 2'700.00 correspondant aux droits d'auteurs, facture en discussion.
- Autres honoraires : CHF 13'799.90 comprenant des honoraires pour des frais de déménagement, pour des frais d'installation, pour l'assistance de Itéral Management et pour l'entretien et le développement du site www.fclr.ch.

Le poste Amortissements et divers CHF 28'161.25 progresse en raison de l'amortissement sur les nouvelles acquisitions et la constitution des fonds d'investissement pour ces dernières.

Au niveau des recettes, les variations proviennent essentiellement de la pièce FASe/Sésame.

A noter la progression du poste Dissolution fonds d'investissement CHF 7'029.55 résultant de l'amortissement des biens acquis en 2012.

Le poste Charges/Produits exceptionnels CHF 3'893.50 est composé de :

- Charges : CHF 631.90 prise en charge de primes Orion 2011 pour des centres.
- Produits : CHF 4'525.40 oubli de transitoire, prime Orion.

*Bernard Dosso,
Trésorier FCLR*

LES RAPPORTS FINANCIERS

BILAN AU 31 DECEMBRE 2012

ACTIF	41'274.00	Ecart/2011	40'908.00
Caisses	26.55	-210.50	237.05
CCP	32'503.45	-20'699.03	53'202.48
DISPONIBLE	32'530.00	-20'909.53	53'439.53
Débiteurs	3'684.60	-3'109.40	6'794.00
Impôt anticipé	29.40	-	29.40
Dépôt de garantie	10'440.00	10'440.00	-
AVOIRS	14'154.00	7'330.60	6'823.40
Charges payées d'avance	5'111.90	3'805.70	1'306.20
Produits à recevoir	70'976.80	58'368.40	12'608.40
ACTIFS TRANSITOIRES	76'088.70	62'174.10	13'914.60
Mobilier et infrastructures informat. (VN)	8'549.10	6'885.50	1'663.60
Machines & matériel (VN)	11'711.80	9'267.70	2'444.10
Matériel informatique (VN)	3'392.60	-2'081.05	5'473.65
PATRIMOINE ADMINISTRATIF	23'653.50	14'072.15	9'581.35
TOTAL ACTIF	146'426.20	62'667.32	83'758.88
PASSIF	41'274.00	Ecart/2011	40'908.00
Fonds d'investissement mobilier	8'549.10	6'885.50	1'663.60
Fonds d'investissement Machines & Matériel	11'711.80	9'267.70	2'444.10
Fonds d'investissement matériel informatique	4'215.50	-2'081.05	6'296.55
PROVISIONS	24'476.40	14'072.15	10'404.25
Charges à payer	56'646.80	52'700.75	3'946.05
Charges estimées à payer	1'200.00	1'200.00	-
PASSIFS TRANSITOIRES	57'846.80	53'900.75	3'946.05
Capital	86'167.52	-	86'167.52
Report résultats exercice précédents	-16'758.94	-64'194.13	47'435.19
FONDS PROPRES	69'408.58	-64'194.13	133'602.71
TOTAL PASSIF	151'731.78	3'778.77	147'953.01
EXCEDENT DE (-) DEPENSES / (+) RECETTES	-5'305.58	58'888.55	-64'194.13
TOTAL BILAN	146'426.20	62'667.32	83'758.88

COMpte D'EXPLOITATION DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2012

CHARGES	41'274.00	Ecart/2011	40'908.00
Traitements pris en charge par FASE	465'860.10	82'681.80	383'178.30
Frais de personnel à charge FCLR	5'706.50	-97'385.10	103'091.60
CHARGES DE PERSONNEL	471'566.60	-14'703.30	486'269.90
Fournitures de bureau, documentation	2'532.35	866.85	1'665.50
Mobilier, machines, véhicules	1'682.50	1'682.50	-
Autres fournitures et marchandises	5'436.25	4'859.60	576.65
Services tiers pour entretien mobilier	1'873.60	1'752.10	121.50
Loyers, fermages et redevances	48'594.03	41'882.41	6'711.62
Dédommagements	12'053.55	2'357.35	9'696.20
Honoraires et prestations de service	83'221.85	33'187.69	50'034.16
Frais association/animation	700.00	-13'022.80	13'722.80
BIENS SERVICES & MARCHANDISES	156'094.13	73'565.70	82'528.43
Amortissements ordinaires	7'029.55	3'392.75	3'636.80
Constitution fonds d'investissement	21'131.70	12'933.15	8'198.55
AMORTISSEMENTS & DIVERS	28'161.25	16'325.90	11'835.35
TOTAL CHARGES	655'821.98	75'188.30	580'633.68
RECETTES	41'274.00	Ecart/2011	40'908.00
Revenus de biens et divers	4'607.15	2'882.70	1'724.45
REVENUS DE BIENS ET DIVERS	4'607.15	2'882.70	1'724.45
Cotisations membres association	13'200.00	300.00	12'900.00
AUTRES CONTRIBUTIONS	13'200.00	300.00	12'900.00
Subventions cantonales	571'386.20	73'207.90	498'178.30
Subventions cantonales spécifiques	50'400.00	50'400.00	-
SUBVENTIONS ACQUISES	621'786.20	123'607.90	498'178.30
Dissolution fonds d'investissement	7'029.55	3'392.75	3'636.80
RESERVES	7'029.55	3'392.75	3'636.80
CHARGES/PRODUITS EXCEPTIONNELS	3'893.50	3'893.50	-
TOTAL RECETTES	650'516.40	134'076.85	516'439.55
EXCEDENT DE (+) DEPENSES / (-) RECETTES	5'305.58	58'888.55	64'194.13

RAPPORT DES VERIFICATEURS DE COMPTES POUR L'EXERCICE 2012

Conformément au mandat de l'assemblée générale du 31 mai 2012, les soussignés ont procédé, en date du 24 avril 2013, à la vérification des comptes de la Fédération des Centres de Loisirs et de Rencontres, pour l'exercice 2012.

Les comptes, les pièces justificatives et le compte courant PostFinance nous ont été présentés et commentés par M. Bernard Dosso, trésorier et Mme Florence Fragnière, secrétaire administrative.

Nous avons effectué divers pointages sur plusieurs périodes et avons trouvé une parfaite concordance entre les justificatifs et les écritures comptables. L'ensemble de la comptabilité de cet exercice est parfaitement en ordre conformément aux statuts et à la législation.

Nous tenons à remercier Mme Florence Fragnière, secrétaire, et M. Bernard Dosso, trésorier, pour le travail accompli et vous proposons de donner entière décharge au Comité pour l'exercice écoulé.

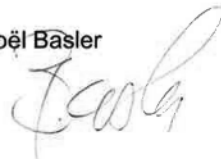
Vernier, le 24 avril 2013

Les vérificateurs aux comptes



Dominique Blanc

Joël Basler



Feuille de route

Le paysage social, culturel, économique et politique dans lequel notre Fédération évolue est très dynamique et exige de la part de toutes nos composantes des efforts d'adaptation constants, ceci notamment en vue de répondre au mieux aux besoins et envies des habitants des quartiers dans lesquels nos centres sont présents.

Soucieux de la bonne utilisation des ressources mises à notre disposition, nous nous devons d'année en année de revoir nos lignes d'actions et d'identifier les éléments sur lesquels nous allons mettre la priorité.

Un grand travail attend toutes les composantes de notre Fédération :

Les associations membres, le comité et le secrétariat permanent de la FCLR doivent, dans un premier temps, veiller à leur bon fonctionnement interne, à mettre en œuvre une proximité et une entraide fédérative qui aboutisse à un renforcement général et trouver les moyens d'accroître l'impact des postures associatives lors des prises de décisions concernant l'évolution de l'animation dans le canton.

En tant qu'équipe professionnelle au service des membres et du comité de la FCLR, le secrétariat permanent mettra l'accent cette année 2013 sur les axes suivants :

- L'amélioration de la qualité de notre communication avec les associations membres, notamment par la mise en place de nouvelles opportunités de rencontres (formelles et informelles) et par des efforts de synthèse lors de la transmission d'informations importantes,

- L'approfondissement de notre soutien, notamment par l'amélioration des services déjà proposés et par le renforcement de notre offre de formations,
- La poursuite de notre accompagnement des comités des centres et du comité de la FCLR dans l'accomplissement de leurs responsabilités stratégiques, en particulier autour de la mise à jour des projets institutionnels des centres ainsi que celui de la Fédération

Le comité quant à lui, en dehors de la gestion quotidienne de la Fédération, planchera sur :

- Le pilotage de la révision de notre projet fédératif, en prenant appui notamment sur les résultats de l'enquête faite autour des liens entre les associations membres, le comité et le secrétariat permanent de la FCLR, ainsi que sur les réflexions que nous sommes en train de déclencher sur notre identité collective,
- La défense des postures associatives et des fondamentaux de l'animation lors des discussions partenariales concernant le bilan de la nouvelle gouvernance et la finalisation du projet institutionnel de la FASE,
- Un effort particulier sera fourni en vue de renouveler sa composition lors de l'AG 2014, moment lors duquel une partie de ses membres actuels termineront leur mandat au sein du Conseil de fondation de la FASE.

Les associations de centres, du fait de leur simple fonctionnement, contribuent déjà à l'existence et la vigueur de la Fédération. Une réflexion sur les caractéristiques de leur fonctionnement interne, des inter-

PERSPECTIVES

actions plus fréquentes et ouvertes avec le secrétariat permanent et le comité, ainsi qu'une participation plus assidue aux assemblées générales de la Fédération, permettront une collaboration plus efficace pour les buts communs que nous défendons et défendrons ensemble.

2013 s'annonce mouvementée, de nombreux débats et discussions d'ordre général auront lieu. Pour la FCLR l'enjeu général est la promotion de plus de participation citoyenne au sein du domaine de l'animation socioculturelle ainsi que la promotion d'une vision de l'animation capable de projeter au futur les valeurs sur lesquelles un bien vivre ensemble durable pourra se développer.



POUR NOUS TROUVER



ACCÈS TPG

lignes

6
19
28
54

Arrêt :
Vernier-Marché

Rue du Village, Vernier, Genève, Suisse



FCLR
FÉDÉRATION DES CENTRES
DE LOISIRS ET DE RENCONTRES

RUE DU VILLAGE 28 | 1214 VERNIER (1^{ER} ÉTAGE)
TÉL. 022 344 89 90 | FAX 022 344 89 31
SECRETARIAT@FCLR.CH | WWW.FCLR.CH



Centre de rencontres et d'activités pour adolescents



Maison de quartier de la Chapelle

